



## **Appel d'offre pour le développement des outils de gestion des CAE**

## Table des matières

1	Présentation de coopérer pour Entreprendre .....	3
1.1	Les ERP de Coopérer pour Entreprendre.....	6
1.2	Projet global ERP .....	6
2	Objet de l'appel d'offre .....	7
2.1	Déclenchement des bons de commande .....	7
2.2	Fonctionnement du projet.....	7
2.3	Co-financement .....	7
2.4	Frais de déplacement .....	7
2.5	Référencement.....	8
2.6	Propriété intellectuelle .....	8
2.7	Confidentialité.....	8
2.8	Dossier de candidature .....	8
2.9	Grille d'évaluation .....	8
3	Spécialités.....	9
3.1	Compétences générales .....	9
3.2	Développeur informatique .....	9
3.3	Designer – Graphiste .....	10
3.4	Concepteur – Formateur .....	11

# 1 PRESENTATION DE COOPERER POUR ENTREPRENDRE



Coopérer pour Entreprendre réunit en septembre 2017, 74 coopératives d'activité et d'emploi, dans toute la France. Créé en 1999, Coopérer pour Entreprendre est engagé pour l'économie sociale et solidaire et le monde coopératif, et participe aux instances représentatives de l'économie sociale et solidaire.

## Nos principales missions

Démocratiser les coopératives d'activité et d'emploi en développant leur accès au plus grand nombre.

Faciliter le quotidien de ses adhérents au travers d'un éventail de services, d'actions qui favorisent l'innovation et garantissent leur impact.

## LA CHARTE COOPERER POUR ENTREPRENDRE, NOS PARTIS PRIS

« Entreprise enracinée sur son territoire, la CAE vise à générer de la richesse économique locale en suscitant et en facilitant la création d'activités et d'emplois.

Entreprise sociale, la CAE offre la possibilité d'entreprendre à tous ceux qui ne trouvent plus ni leur place ni leur compte dans les entreprises classiques, en limitant les risques et en accompagnant la réussite.

Entreprises d'entrepreneurs, la CAE propose de partager un projet entrepreneurial entre pairs, sans a priori ni discrimination, et refuse la logique d'assistanat.

Entreprise pédagogique, la CAE permet l'apprentissage du métier d'entrepreneur en offrant le temps de la réussite et le droit à l'erreur.

Entreprise mutualisée, la CAE est un collectif nourri en commun, auquel chacun contribue en se concentrant sur son savoir-faire, sans craindre l'isolement.

Entreprise coopérative, la CAE cherche à susciter l'envie de travailler ensemble, selon des modes démocratiques.

Entreprise de l'économie sociale, la CAE participe à la structuration de réseaux qui ont l'ambition commune de placer l'économie au service des personnes ».

*Extrait de la Charte de Coopérer pour Entreprendre disponible en intégralité sur [www.cooperer.coop](http://www.cooperer.coop)*

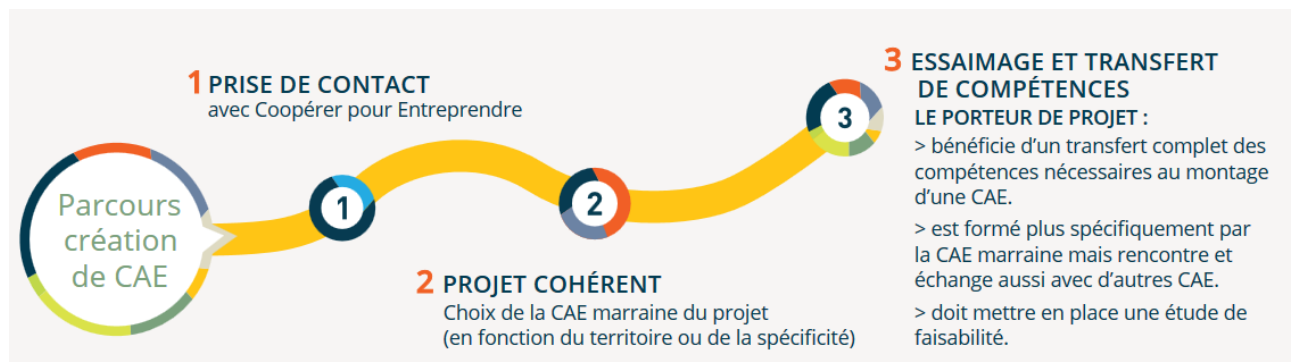
# DEMOCRATISER L'ACCES AUX CAE

Coopérer pour Entreprendre assure :

- Un accompagnement efficace des projets de création de CAE : forts de 15 ans d'expérience partagée, nous avons mis en place un parrainage par une CAE membre du territoire et nous travaillons avec France Active dans le cadre de notre partenariat pour le financement d'études de faisabilité.
- Des partenariats nationaux visant à mieux faire connaître les CAE auprès des créateurs d'activité et des demandeurs d'emploi (Pôle Emploi ; Association des Départements de France ; Réunica...).
- L'information et l'orientation des entrepreneurs vers les CAE locales

## Créer une CAE : un accompagnement tout au long du parcours de création

Nous orientons les projets vers les bons interlocuteurs et assurons le lien et le soutien auprès des autres partenaires de la future structure. Pendant tout ce temps de préfiguration, le porteur de projet a accès aux rencontres du réseau et peut vivre pleinement le partage d'expériences.



## L'étude de faisabilité

De 6 à 9 mois, elle permet au porteur de projet de bénéficier de l'essai, former le comité de pilotage, rechercher ses financements pour le lancement de la structure mais également des financements plus pérennes. Il identifie également de futurs entrepreneurs, valide la pertinence du projet ou sa réorientation, choisit le lieu de la future CAE, monte son équipe...

L'étude de faisabilité est le cadre de l'activité du porteur pour préparer la création de la CAE. Cette étude représente un travail à plein temps, le porteur de projet de CAE est donc accueilli en tant que salarié de la CAE marraine. Le coût de l'étude, qui correspond en grande partie au salaire du porteur pendant cette période, doit pouvoir être financé au préalable. C'est dans ce cadre que notre partenaire France Active peut intervenir pour en cofinancer 50% en complément d'autres sources de financement.

# FACILITER ET PROFESSIONNALISER



Vie du réseau : rythmée par des rencontres régulières entre les équipes et sur les territoires (les belles journées, les journées des dirigeants, assemblées générales, universités ...)

Mutualisation et formations : formations thématiques (compta-gestion ; juridique et financier ; accompagnement ; RH ; sociétal...); journées d'études sur des thèmes stratégiques en présence de partenaires extérieurs ; groupes de travail thématiques...



Services financiers et assurantiels : financements à taux préférentiels et assurance professionnelle négociés dans le cadre de conventions avec nos partenaires (France active, Macif)

Assistance juridique : assurée par notre partenaire CGScop

## L'innovation

Participation active à des études pour mieux appréhender l'utilité sociale des CAE et les nouveaux enjeux.

Veille sur les nouveaux modèles socio-économiques.

Déploiement des innovations porteuses : pilotage national des Coopératives Jeunesse de Services.



## La garantie : un label

Lancé en 2015, le LABEL COOPERER POUR ENTREPRENDRE garantit que les CAE membres de Coopérer pour Entreprendre exercent leur mission avec la plus haute exigence.

## ADHERER A COOPERER POUR ENTREPRENDRE

Chaque nouvelle CAE qui adhère au réseau doit demander son accès au sociétariat de l'UES Coopérer pour Entreprendre lors de l'AG qui suit la date de sa création. Elle a également deux ans pour recevoir le LABEL COOPERER POUR ENTREPRENDRE. Adhérente du réseau, la CAE est pleinement intégrée à la vie coopérative nationale et peut bénéficier de tous les outils mis à disposition par le réseau.

## 1.1 Les ERP de Coopérer pour Entreprendre

Coopérer pour Entreprendre développe et met à disposition depuis 2005 des logiciels de gestion (PGI ou ERP) pour les CAE. Il possède Winscop (logiciel basé sur Windev) et Autonomie (logiciel libre, application web écrite en python). Ces logiciels couvrent la gestion commerciale, sociale, et administrative ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs. Ce sont de véritables PGI/ERP dédiés à des structures comprenant un grand nombre d'entreprises, et couvrant plusieurs secteurs d'activités. Ces outils mettent en œuvre des processus de gestion orientés sur la flexibilité et la souplesse.

Les objectifs de ces logiciels sont d'améliorer la productivité et la qualité de vie au travail des entrepreneurs. Ils offrent une première simplification des tâches de gestion et d'administration. Ils font partie intégrante des parcours pédagogiques pour l'autonomie des entrepreneurs et sont accessibles à tout entrepreneur, même éloigné du numérique.

Les CAE couvrent de plus en plus de filières métier spécifiques (bâtiment, formation professionnelle, service à la personne, agri-rural, culture, voyage). Les logiciels de gestion de Coopérer pour Entreprendre suivent ces développements et apportent des solutions de gestion filière par filière.

Coopérer pour Entreprendre a d'une part des activités de R&D, les développements ont été et sont susceptibles d'être cofinancés par différents fonds publics, en particulier le FSE. D'autre part Coopérer pour Entreprendre a des activités de plateforme en mode Saas (Software as service), il héberge, exploite et maintient ses outils de gestion pour les CAE, membres du réseau ou non.

## 1.2 Projet global ERP

Depuis 2017, un projet de convergence a démarré sur la base de la plateforme technologique d'Autonomie, pour offrir un logiciel unique au meilleur rapport qualité/cout possible. Cette convergence permet de maîtriser l'ensemble des contraintes réglementaires et légales à la gestion d'entreprise tout en rationalisant les ressources de CPE. Cette évolution majeure pensée comme un bureau virtuel réunissant tous les outils de l'entrepreneur sera libre, proposée en mode Saas aux différents publics et ouverte à l'intégration de services tiers.

La mise à niveau fonctionnelle, les outils de migration, les nouvelles filières et les nouvelles obligations réglementations sont autant de chantiers à mener de front. Le nouvel ERP de Coopérer pour Entreprendre peut ainsi se définir

- Hub de services : architecture ouverte basée sur des logiciels libres permettant une connexion centralisée, et une synchronisation avec différents outils externes au travers d'API.
- Gestion commerciale : devis et factures client, connexion aux plateformes de vente, notes de frais, factures fournisseurs, stock, immobilisations
- Contrôle de gestion : évaluation de rentabilité par projet/affaire, gestion de projet et planning
- Gestion administrative, sociale et comptable : mise à disposition et consolidation des fiches de salaire, comptes de résultat, bilan, aide à l'analyse de performance économique, gestion de la documentation réglementaire par grande filière métier.
- Expérience utilisateur didactique et orientée sur l'apprentissage de l'entrepreneuriat

## 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Dans le cadre de ce projet global ERP, Coopérer pour Entreprendre lance un appel d'offre pour un accord cadre et ainsi référencer des fournisseurs de prestations de conception et développement technique. Ces fournisseurs interviendront sur les différents projets du logiciel de gestion. Coopérer pour Entreprendre passera des commandes pour des lots d'activité.

Contact pour des questions complémentaires : [e.heliot@cooperer.coop](mailto:e.heliot@cooperer.coop)

Contact de remise des réponses : [e.heliot@cooperer.coop](mailto:e.heliot@cooperer.coop), un email de retour confirmera la prise en compte de la réponse.

### 2.1 Déclenchement des bons de commande

Un bon de commande pour un lot sera émis vers un fournisseur référencé qui pourra accepter ou refuser le marché, le fournisseur émet alors un devis pour la quantité de jours du bon de commande et dans les conditions contractuelles qu'il a proposées dans son dossier de candidature.

Un fournisseur qui accepte la commande s'engage contractuellement à délivrer l'effort demandé dans les conditions définies par les règles de travail. Il doit veiller à être en capacité de livrer la charge de travail sur le délai imparti.

Le bon de commande précise le projet concerné, la taille du lot en homme.jour, les dates de début et fin de prestation et les conditions particulières d'exercice si nécessaire en particulier de localisation et de mobilité. Il sera envoyé par email.

- Délai minimal d'émission des bons de commande avant démarrage effectif : 7 jours
- Délai maximal de réponse du fournisseur suite à l'émission des bons de commande : 3 jours

### 2.2 Fonctionnement du projet

Le travail sur le projet est découpé en « sprint », durée prédéfinie en fonction de la phase du projet. En début de sprint, l'ensemble des intervenants et les personnels de CPE précisent de manière consensuelle, les engagements de résultat à atteindre lors de l'exécution du sprint.

En fin de sprint, les résultats sont évalués, et contribuent à l'évaluation du fournisseur.

### 2.3 Co-financement par le Fond

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « accompagner les branches et les filières dans la réussite de la transition numérique de leurs entreprises et de leurs salariés »

Cette publicité n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

### 2.4 Frais de déplacement

CPE prendra en charge séparément les frais de déplacement des intervenants suivant le contenu et la nécessité des lots de travail. Les déplacements devront faire l'objet d'un accord

explicite de la part du chef de projet. La politique de déplacement sera conforme d'une part aux dispositions de la convention collective Syntec, et d'autre part aux exigences du FSE.

## 2.5 Référencement

La durée de référencement est fixée à 18 mois. Le référencement n'assure pas d'un volume minimal de prestations.

Chacune des parties peut mettre fin au référencement au cours de la période de référencement, dès lors que les autres engagements contractuels entre le fournisseur et CPE sont achevés.

Pour renouveler son référencement le fournisseur doit représenter son dossier et faire l'objet d'une évaluation, il sera fortement tenu compte de la qualité des prestations fournies.

## 2.6 Propriété intellectuelle

Les prestataires doivent mentionner dans leurs conditions générales de vente, ou leur conditions particulières, la cession de l'ensemble de la propriété intellectuelle générée par leur travail, à Coopérer pour Entreprendre.

Les logiciels de gestion de Coopérer pour Entreprendre seront diffusés sous licence libre.

## 2.7 Confidentialité

Les prestataires doivent mentionner dans leurs conditions générales de vente, ou leur conditions particulières, une clause de confidentialité des informations fournies par Coopérer pour Entreprendre, les sociétaires ou les clients de Coopérer pour Entreprendre.

Les intervenants signent à titre individuel un accord de confidentialité et de non-divulgence sur les informations des projets et ainsi que sur les données des coopératives et des entrepreneurs auxquelles ils auront accès.

Par ailleurs les entreprises fournisseurs doivent fournir les informations sur les processus de traitement des données personnelles liées à leurs clients, et aux clients de leurs clients.

## 2.8 Dossier de candidature

Les dossiers de candidatures doivent contenir

- Une présentation du fournisseur
- Les conditions générales de vente, les conditions spécifiques faisant office de contrat cadre.
- Les procédures concernant le traitement des données personnelles client
- Pour chacun des intervenants potentiels
  - Nom
  - Curriculum Vitae en mettant en avant les éléments démontrant l'expérience et la maîtrise de compétences nécessaires (cf. Spécialités),
  - Prix de l'homme.jour

## 2.9 Grille d'évaluation

Les dossiers seront évalués suivant les critères suivants



- Compétences techniques des intervenants : sur 7 points
- Compétence de travail en équipe délocalisée des intervenants : sur 2 points
- Connaissance du contexte des CAE des intervenants : sur 5 points
- Adéquation du fournisseur aux valeurs de CPE : sur 2 points
- Prix de l'unité homme.jour : sur 4 points

Total sur 20 points

## 3 SPECIALITES

### 3.1 Compétences générales

Quelle que soit la spécialisation et l'expertise, les personnels délégués en assistance technique doivent avoir les compétences suivantes :

- Travail en équipe dans un projet, cela comprend des capacités à communiquer ses résultats, ses difficultés, à se coordonner pour réaliser à plusieurs des tâches complexes.
- Travail d'équipe délocalisée, cela comprend les capacités à utiliser des outils informatiques de gestion de projet et de communication, à respecter des règles de travail en équipe.
- Langue de travail : français
- Connaissance et/ou expérience du contexte législatif, normatif des CAE
- Connaissance et/ou expérience de la vie d'une CAE

### 3.2 Développeur informatique

#### 3.2.1 Rôle

Les développeurs conçoivent et développe les applications, les composants logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ERP et des services proposés.

#### 3.2.2 Date de clôture de l'appel d'offre

**Date de clôture de l'appel d'offre : 21/04/2018 12h00**

#### 3.2.3 Compétences

Les compétences pour les développeurs informatiques concernent l'ensemble du processus de développement d'une application web, de la conception jusqu'aux tests finaux. Elles tiennent aussi aux outils, et aux environnements choisis

- Python
- Mariadb, mysql
- Redis, nginx, apache, postfix, saltstack, debian
- Javascript, css
- Github, travis
- Application mobile Android, iOS, responsive design des sites web
- Méthodes agiles (Scrum...)
- Respect d'une charte de développement et de codage.

### 3.2.4 Lot

La taille standard du lot est défini comme suit : 10 homme.jours sur une période de 4 semaines calendaires, ce qui correspond environ à un mi-temps. Le prestataire s'engage à effectuer 10 jours de travail sur une période de 4 semaines calendaires d'affilée.

Le volume estimé de charge pour l'année 2018 est d'environ 180 homme.jours. Cette estimation ne constitue pas un engagement pour CPE.

### 3.2.5 Référencement

CPE référence jusqu'à 4 fournisseurs.

## 3.3 Designer – Graphiste

### 3.3.1 Rôle

Le designer-graphiste a un double rôle, un rôle de conception et un rôle de réalisation

1. Le designer conçoit avec le reste de l'équipe les parcours utilisateurs, trouvant le meilleur compromis entre richesse fonctionnelle, simplicité d'usage et apprentissage des compétences entrepreneuriales.
2. Le designer conçoit les éléments visuels et graphiques des applications. L'intégration de ces éléments est réalisée par les développeurs.

### 3.3.2 Date de clôture de l'appel d'offre

**Date de clôture de l'appel d'offre : 21/05/2018 12h00**

### 3.3.3 Compétences

Les compétences et capacités pour les designers concernent l'analyse et à la conception de l'expérience utilisateur dans des applis web et s'appuient sur

- Méthodes agiles (Design de service, design thinking...)
- Parcours utilisateurs mêlant numérique et physique
- Design
- Ergonomie des espaces de travail physique et numérique
- Design web, UX graphique
- Javascript, css

### 3.3.4 Lot

La taille standard du lot est défini comme suit : 5 homme.jours sur une période de 2 semaines calendaires, ce qui correspond environ à un mi-temps. Le prestataire s'engage à effectuer 5 jours de travail sur une période de 2 semaines calendaires d'affilée.

Le volume estimé de charge pour l'année 2018 est d'environ 30 homme.jours. Cette estimation ne constitue pas un engagement pour CPE.

### 3.3.5 Référencement

CPE référence jusqu'à 2 fournisseurs.

## 3.4 Concepteur – Formateur

### 3.4.1 Rôle

Le concepteur-formateur a un double rôle, un rôle de conception et un rôle de réalisation.

1. L'ERP est un outil pédagogique pour la formation à l'entrepreneuriat, le rédacteur intervient sur la conception du parcours utilisateur. Le concepteur-formateur conçoit les parcours pédagogique pour d'une part apprendre à utiliser l'ERP et d'autre part développer ses compétences de gestion grâce à l'ERP.
2. Le concepteur-formateur rédige et enrichit la documentation utilisateur qui doit être disponible en ligne et imprimable. L'intégration de l'aide en ligne au logiciel est faite par les développeurs. Le concepteur-formateur crée et enrichit les contenus d'assistance, d'autoformation, des supports de base pour la formation en présentiel ou à distance.

Délivrer des sessions de formation ne fait pas partie de cette mission. Cela pourra faire l'objet de mission séparée dans des contextes particuliers à chaque demandeur.

### 3.4.2 Date de clôture de l'appel d'offre

**Date de clôture de l'appel d'offre : 21/05/2018 12h00**

### 3.4.3 Compétences

Les compétences et capacités pour les rédacteurs techniques concernent les méthodes pédagogiques, les outils, et la capacité à comprendre et restituer le fonctionnement d'un logiciel

- Ingénierie pédagogique
- Rédaction de manuel utilisateur papier et en ligne
- Réalisation de tutoriel video, et sous forme de présentation
- Réalisation de support de formation
- Conception de nouveau media de formation (MOOC)
- Intégration d'aide en ligne
- ScenariServer, Dokiel
- Méthodes agiles (Scrum...)

### 3.4.4 Lot

La taille standard du lot est défini comme suit : 5 homme.jours sur une période de 2 semaines calendaires, ce qui correspond environ à un mi-temps. Le prestataire s'engage à effectuer 5 jours de travail sur une période de 2 semaines calendaires d'affilée.

Le volume estimé de charge pour l'année 2018 est d'environ 30 homme.jours. Cette estimation ne constitue pas un engagement pour CPE.

### 3.4.5 Référencement

CPE référence jusqu'à 2 fournisseurs.